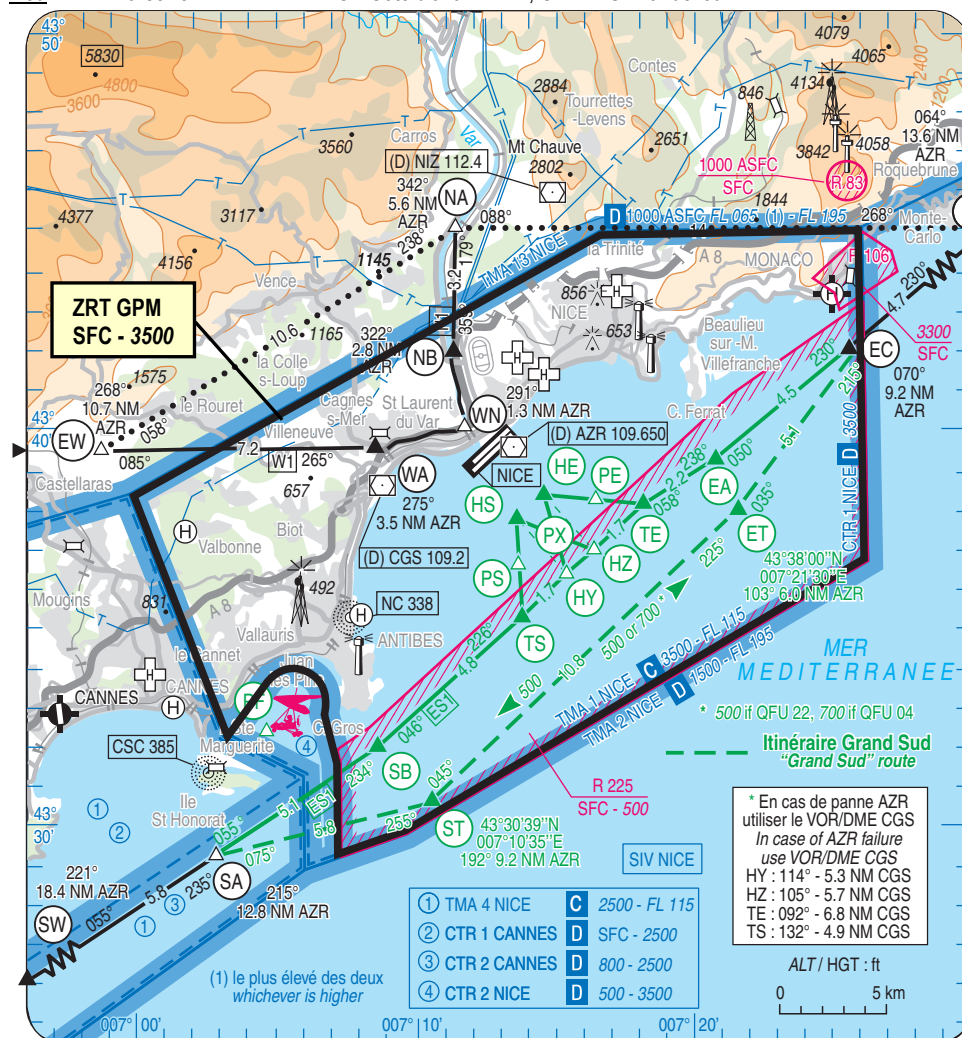




Objet : Création d'une zone réglementée temporaire (ZRT) GPM 2021 à l'occasion du Grand Prix de Monaco (GPM) de Formule 1

En vigueur : Du 22 au 24 mai 2021

Lieu : FIR : Marseille LFMM – AD : NICE Côte d'azur LFMN, CANNES Mandelieu LFMD



Extrait AIP France AD 3 LFMN H APP 01 en vigueur le 25/03/2021

ACTIVITÉ

Gestion des vols CAG à l'occasion du GPM 2021

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

ZRT GPM 2021 active :

Le 22 mai : 0000 - 2359

Le 23 mai : 0000 - 2359

Le 24 mai : 0000 - 1200

ORGANISME GESTIONNAIRE

NICE TWR

INFORMATION DES USAGERS

NICE INFO : 120.850 MHz

: 122.925 MHz

NICE TOUR : 122.375 MHz

: 123.150 MHz

CANNES TOUR : 118.625 MHz

LERINS TWR : 120.780 MHz

MONACO TOUR : 124.000 MHz

STATUT

Zone réglementée temporaire qui coexiste avec les espaces aériens avec lesquels elle interfère.

SERVICES RENDUS

Les services de la circulation aérienne sont identiques à ceux habituellement rendus dans les espaces aériens avec lesquels cette zone coexiste.

CONDITIONS DE PENETRATION

CAG IFR : sur autorisation. Suivre les instructions de NICE TWR.

CAG VFR et CAM : contournement obligatoire pendant l'activité sauf pour :

- les aéronefs conduisant des opérations de secours, de sauvetage, de douanes, de police ou de sécurité civile lorsque leur mission ne permet pas le contournement de la ZRT ;
- les hélicoptères faisant l'objet d'une autorisation de mouvement par la DGAC Nice (cf. Organismes à contacter), sous réserve qu'ils soient équipés d'un transpondeur mode S ;
- les hélicoptères basés à Nice Côte d'Azur ou à Monaco utilisant le transit mentionné au paragraphe des dispositions complémentaires.

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES

Limites latérales

Limites latérales identiques à celles de la CTR NICE partie 1 (cf. AIP France AD 2.17)
à l'exclusion de la zone LF-R 106 Monaco lorsque celle-ci est active.

Limites verticales

SFC / 3500 FT AMSL

DISPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES

Création d'un itinéraire de transit hélicoptères dit « Grand Sud » :

- défini entre MONACO et CANNES passant par les points :

EC - ET (2 NM au Sud-Est du point EA) - **ST** (2 NM au Sud-Est du point SB) - **SA**.

- Utilisable **de jour**

- si piste 04 en service à Nice (LFMN) : altitude de 500 ft vers l'Ouest et 700 ft vers l'Est.

- si piste 22 en service à Nice (LFMN) : altitude de 500 ft dans les 2 sens.

Fréquence de contact pour les hélicoptères en transit Sud : 123.150 MHz

Les usagers aériens sont invités à prendre connaissance des informations complémentaires qui pourraient être portées à leur connaissance par la voie de l'information aéronautique.

ORGANISMES A CONTACTER

Aéroport de NICE Côte d'Azur
BP 3036
06201 NICE CEDEX 3
Tél : 04 93 17 21 18

Pour autorisation de mouvement DGAC Nice :
FAX : 04 93 17 23 22
e-mail : nice-caz-agta-ld@aviation-civile.gouv.fr